



[Forum: Propositions de logiciels](#)

Topic: Magazine Freelog.

Subject: Re: Magazine Freelog.

Publié par: onesime75

Contribution le : 05/06/2021 20:17:02

Citation :

pierre59 a écrit:

Je ne vois pas le rapport !!

Diffuser un freeware doit être encadré pour ne pas qu'un individu quelconque s'approprie le logiciel en le déclarant à son nom aux services de l'INPI par exemple. Même un freeware a ses règles. S'il est libre, on peut le modifier. Sinon, il est interdit de modifier le code source d'un freeware, ou parfois même de le redistribuer. En bref, tout freeware est comme tout logiciel payant, encadré par la loi en vigueur.